

Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie C, sous-catégorie C.3.11

 N° de la demande : 2012-1864

Demande : Catégorie C, sous-catégorie C.3.11 (Nouvelle étiquette ou

modification de l'étiquette d'un produit – Nouveaux organismes

nuisibles)

Produit : Herbicide PP-31155

Numéro d'homologation: 29579

Matières actives (m.a.): 30,8 % de thifensulfuron-méthyl

15,4 % de tribénuron-méthyl

4,6 % de metsulfuron-méthyl

N° de document de l'ARLA : 2209163

Contexte

L'herbicide PP-31155 est homologué pour la lutte sélective contre certaines mauvaises herbes à feuilles larges en post-levée ou pour leur suppression grâce à l'utilisation en post-levée sur le blé de printemps (y compris le blé dur) et l'orge de printemps dans les provinces des Prairies et la région de la rivière de la Paix, en Colombie-Britannique. L'herbicide PP-31155 est un mélange physique qui doit être appliqué à une dose équivalente de 10 g m.a./ha de thifensulfuron méthyl, 5 g m.a./ha de tribénuron méthyl et 1,5 g m.a./ha de metsulfuron méthyl. Pour obtenir des détails précis concernant les utilisations, les doses et les méthodes d'application, les mises en garde, les restrictions et le port d'équipement de protection individuel, veuillez consulter l'étiquette du produit.

But de la demande

La présente demande vise à modifier l'homologation de l'herbicide PP-31155 afin d'y inclure une allégation de lutte contre le laiteron potager pour le mélange en cuve homologué de l'herbicide PP-31155 (16,5 g m.a./ha) avec l'herbicide MCPA Ester (280 g m.a./ha).

Évaluation des propriétés chimiques, évaluation sanitaire et évaluation environnementale

Aucune évaluation des données chimiques ni aucune évaluation sanitaire ou environnementale ne sont requises, car aucune modification n'a été apportée aux propriétés chimiques, à la formulation, au site d'utilisation ou au profil d'emploi du produit.



Évaluation de la valeur

Les renseignements sur la valeur comprenaient des données issues de quatre essais sur l'efficacité menés en Alberta et au Manitoba sur une période de trois ans. L'efficacité du mélange en cuve de l'herbicide PP-31155 à 16.5 g m.a./ha avec l'herbicide MCPA Ester à 280 g m.a./ha pour la lutte contre le laiteron potager dans le blé de printemps a été évaluée dans le cadre de ces essais. La répression moyenne du laiteron potager était de 80 % au début de la saison et de 91 % à la fin de la saison. Par conséquent, l'allégation de répression du laiteron potager est approuvée pour le traitement par l'herbicide PP-31155 combiné à l'herbicide MCPA Ester.

Conclusions

L'ARLA a évalué la présente demande et juge que les renseignements sont suffisants pour modifier l'homologation de l'herbicide PP-31155 afin d'inclure une allégation de contrôle du laiteron potager.

Référence

List of Studies/Information Submitted by Registrant

PMRA # 2191719: 2012, PP-31155 Herbicide + MCPA Ester Herbicide for Control of

Annual Sow-Thistle, DACO: 10.1,10.2.3,10.2.3.3(B),10.3.2(A)

PMRA # 2191720: 2012, PP-31155 Herbicide + MCPA Ester Herbicide for Control of

Annual Sow-Thistle (Supplement 1, Raw Data), DACO:

10.1,10.2.3,10.2.3.3(B),10.3.2(A)

ISSN: 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2012

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.